



SEANCE DU 27 JUIN 2019

Date d'envoi de la convocation : 21 Juin 2019

Nombre de membres : 220
Nombre de présents : 166
Nombre de votants : 189
(à l'ouverture de la séance)

Secrétaire de séance : Gérard CHEVEREAU

L'an deux mille dix-neuf, le **Judi 27 Juin**, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à **18 h 00** sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaient présents :

ADE André, AMIOT Sylvie, AMIOT André, AMIOT Guy, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BARBEY Hubert, BAUDRY Jean-Marc, BELHOMME Jérôme, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESUELLE Régine, BOUILLON Jean-Michel, BOURDON Cyril, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian, CAUVIN Joseph, CHARDOT Jean-Pierre, CHEVEREAU Gérard, CHOLOT Guy, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, DELAUNAY Sylvie, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIESNY Joël, DIGARD Antoine, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, FAUCHON Patrick (à partir de 19h18), POIRIER Isabelle suppléante de FAUDEMÉR Christian, FEUARDANT Marc, FEUILLY Emile, FEUILLY Hervé, FONTAINE Hervé, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, GODAN Dominique, GODEFROY Annick, GODIN Guylaine, GOLSE Anne-Marie, GOMERIEL Patrice, GOSSELIN Bernard, GOSSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GROULT André, GRUNEWALD Martine, HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique, GIROUX Bernard suppléant de HENRY Yves, HOULLEGATTE Jean-Michel, CATELAIN Pierre suppléant de HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, HUET Catherine, JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël (jusqu'à son départ à 19h30), JOURDAIN Patrick, LAFOSSE Michel, LAGARDE Jean, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LEBLOND Auguste suppléant de LAMOTTE Noël, LATROUITE Serge, LAUNOY Claudie, LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence (jusqu'à son départ à 21h15), LE PETIT Philippe, LEBARON Bernard, LEBONNOIS Marie-Françoise, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHEVALIER Guy, LECHEVALIER Michel, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEGOUPIL Jean-Claude, LEMARÉCHAL Michel, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine (jusqu'à son départ à 20h51), LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louissette, LEPOITTEVIN Gilbert, LEQUERTIER Joël, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LESENECHAL Guy, LEGUILLOU Alexandrina suppléante de LETRECHER Bernard, LINCHENEAU Jean-Marie, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel (jusqu'à son départ à 19h28), MAIGNAN Martial, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARIVAUX Isabelle, MARTIN Serge, MARTIN Yvonne, MATELOT Jean-Louis, MAUQUEST Jean-Pierre (à partir de 19h23), MELLET Christophe, MELLET Daniel, MESNIL Pierre,

Délibération n° DEL2019_092

MIGNOT Henri, MONHUREL Pascal, MOUCHEL Evelyne, NICOLAÏ Michel, ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PILLET Patrice, POISSON Nicolas, POTTIER Bernard, POUTAS Louis, PRIME Christian, REBOURS Sébastien, RENARD Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, ROUSSEAU Roger, ROUSSEL Pascal (jusqu'à son départ à 19h55), ROUXEL André, SCHMITT Gilles, SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, MARGUERIE Jacques suppléant de Thierry TARDIF, TAVARD Agnès, TIFFREAU Danièle, TISON Franck, TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VIGER Jacques (à partir de 19h18), VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VIVIER Nicolas (à partir de son arrivée).

Ont donné procurations :

BAUDIN Philippe à CATHERINE Arnaud, BURNOUF Hervé à ROUXEL André, CAUVIN Bernard à GODEFROY Annick, D'AIGREMONT Jean-Marie à LECOQ Jacques, DELAPLACE Henri à PARENT Gérard, DRUEZ Yveline à JOURDAIN Patrick, FAGNEN Sébastien à HOULLEGATTE Jean-Michel, GOUREMAN Paul à FEUILLY Hervé, GUERIN Alain à GANCEL Daniel, HAMON-BARBE Françoise à BROQUAIRE Guy, JOUAUX Joël à BARBE Stéphane (au départ de Joël JOUAUX, à partir de 19h30), LEFRANC Bertrand à HEBERT Dominique, LE MONNYER Florence à VIVIER Nicolas (au départ de Florence LE MONNYER à 21h15), LEMONNIER Thierry à LEBRUN Bernadette, LEGER Bruno à MAIGNAN Martial, LEONARD Christine à BELLIOU-DELACOUR Nicole (au départ de Christine LEONARD à 20h51), LERECULEY Daniel à VIGNET Hubert, LETERRIER Richard à NICOLAI Michel, MOUCHEL Jean-Marie à LEBRETON Robert, PEYPE Gaëlle à MAGHE Jean-Michel (jusqu'au départ de M. MAGHE à 19h28), PINABEL Alain à DESTRES Henri, PIQUOT Jean-Louis à VILLETTE Gilbert, REVERT Sandrine à LEMYRE Jean-Pierre, ROUSSEL Pascal à HUET Catherine (au départ de Pascal ROUSSEL à 19h55), ROUSVOAL Camille à TIFFREAU Danièle, SARCHET Jean-Baptiste à REBOURS Sébastien, VIVIER Nicolas à LE MONNYER Florence (jusqu'à son arrivée)

Excusés :

BALDACCİ Nathalie, BASTIAN Frédéric, BESNARD Jean-Claude, BRECŸ Rolande, BROQUET Patrick, CAUVIN Jean-Louis, DELESTRE Richard, DESQUESNES Jean, DUPONT Claude, FALAIZE Marie-Hélène, GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GOSSELIN Albert, GUERARD Jacqueline, HUET Fabrice, JEANNE Dominique, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LALOË Evelyne, LEJAMTEL Ralph, LESEIGNEUR Hélène, LEVAST Jean-Claude, LOUISET Michel, MAUGER Michel, POIDEVIN Hugo, THEVENY Marianne, VARENNE Valérie, VILTARD Bruno.

Délibération n° DEL2019_092

OBJET : Service commun - Cessions de biens immobiliers par les communes membres au profit de la Communauté d'agglomération - Modification n°1

Exposé

Suite à la création de la Communauté d'agglomération du Cotentin (CAC), conformément aux délais fixés par la loi, le Conseil Communautaire a procédé à la restitution de compétences optionnelles et facultatives des anciens EPCI fusionnés aux communes membres.

Ainsi, les biens qui avaient été mis, par les communes, à la disposition des Communautés de Communes pour l'exercice de ces services leur ont été restitués avec le retour de ces compétences.

Certaines communes envisagent d'exercer les missions relevant des compétences restituées par le biais d'un service commun dont la gestion sera confiée à l'établissement public communautaire sur le fondement de l'article L 5211-4-2 du CGCT.

Afin de permettre une mise en commun de moyens, la communauté d'agglomération peut se doter de biens pour les partager avec les communes membres du service commun selon l'article L 5211-4-3 du CGCT si les communes, propriétaires de ces biens, en proposent l'acquisition à la Communauté d'Agglomération pour les mettre à la disposition du service commun.

Le Conseil Communautaire, par délibération du 7 février 2019, a proposé que la vente de ces biens se fasse à titre gratuit à la Communauté d'Agglomération qui s'engage à les affecter au service commun pour les missions de gestion et de fonctionnement de ces biens et de leur entretien. Les communes concernées reversent à la Communauté d'Agglomération la totalité des attributions de compensation perçues pour les biens vendus. Il a également été prévu qu'en cas de désaffectation du bien cédé par la commune ou de reprise de la gestion de la compétence par la commune, la Communauté d'Agglomération s'engage, dans l'acte d'acquisition, à céder le bien à la commune dans les mêmes conditions que pour son achat.

La délibération prévoyait la liste des biens concernés notamment à partir des références cadastrales. Il s'est avéré que certaines communes ont décidé depuis de conserver leurs biens car ils accueillait également des services communaux (Néhou et Saint Jacques de Néhou) et que pour d'autres biens, la cession ne portait que sur une partie des parcelles ou qu'il était nécessaire de prévoir une division en volume. Il est donc nécessaire que le Conseil Communautaire et les communes impactés par ces modifications puissent confirmer leur décision par délibération.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2015,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet en date du 4 Novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin au 1^{er} janvier 2017,

Vu la délibération n° DEL2018_252 approuvant les conventions liées à la création des services communs et à la répartition des biens et des personnels,

Vu l'avis favorable de l'inter-commission thématique Promotion Attractivité et Développement des territoires réunie le 28 janvier 2019,

Vu la délibération n° DEL2019_016 du 7 février 2019 relative à l'acquisition des biens immobiliers par la Communauté d'agglomération auprès des communes membres,

Considérant qu'il convient de revoir la liste des biens immobiliers devant faire l'objet des cessions par les Communes au profit de la Communauté d'agglomération dans le cadre de la mise en place des services communs.

Vu l'avis favorable de la Inter-Commission Promotion et Attractivité et Développement des territoires,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 186 - Contre : 0 - Abstentions : 4) pour :

- **Modifier** la délibération n° DEL2019_016 du 7 février 2019 sus-visée,

- **Autoriser** l'acquisition, auprès des communes concernées à titre gratuit de l'ensemble des biens immobiliers désignés ci-après :

Communes	Structures	Adresses	Références cadastrales
Bricquebec-en-cotentin (50260)	Crèche	45, Place des justes	AL 58p, 295p, 297p, 357p et 292p
Les Pleux (50340)	Fourrière animale	Le But	ZO 38
	Groupe scolaire de la Lande	Route du Rozel	AN 186 et 189
	Groupe scolaire de la Forgette	26, route de la Forgette	AN 351
Bricqueboscq (50340)	Groupe scolaire (partie)	Rue des écoles	ZK 74p
Pierreville (50340)	Ecole maternelle et restaurant scolaire	19/19B, route de St Marcouf	ZB 182p
	Ecole élémentaire	51, route de St Marcouf	ZB 130p
St-Germain-le-Gaillard (50340)	Groupe scolaire et restaurant scolaire	3/3b, rue des écoles	D 1p, 2p et 3p
	Plateau scolaire	Rue des écoles	D 638, D 639
Siouville-Hague (50340)	Groupe scolaire Alphonse Sarchet	Le poids Guérard	B 440p, 441p et 442p
	Restaurant scolaire	8, Chemin du Faudais	B 2238

Sotteville (50340)	Restaurant scolaire	2, Village de l'Eglise	B 791p
	Plateau scolaire	2, Village de l'Eglise	B 793
Surtainville (50270)	Groupe scolaire de la source et restaurant	27/33, route du Brisay	B 783p, 1278p, 779p et 780p
Montebourg (50310)	Ecole maternelle	Rue du Grand Clos	I 495
	Ecole élémentaire	Rue Verglais	M 165
Quinéville (50310)	Ecole	7, rue de l'église	B 72 et 255
Besneville (50390)	Ecole	7, route des écoles	A 319p, 928p et 318
Orglandes (50390)	Ecole	6, route des écoles	C 242p
Saint Sauveur le Vicomte (50390)	Ecole élémentaire	1, allée du collège	A 488, 617p, 486p

- **Préciser** qu'en accord avec les communes, ces cessions auront lieu à titre gratuit tel qu'il vient d'être exposé et que les frais d'actes notariés ainsi que les frais de bornage et d'arpentage seront acquittés par la communauté d'agglomération dans le cadre du service commun,

- **S'engager** à inscrire les crédits afférents au budget annexe des services communs 2019,

- **Dire** que la présente délibération abroge la délibération n° DEL2019_016 du 7 février 2019,

- **Autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer les actes de cession et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN

